

L'autopartage : tous les avantages de la voiture sans les inconvénients

(6-t) bureau de recherche

Cette étude a été réalisée par 6T-Bureau de recherche en partenariat avec France Autopartage et avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME), dans le cadre du Programme interministériel de Recherche et d'Innovation dans les Transports Terrestres (PREDIT 4).


France-Autopartage[®]
réseau pour une nouvelle mobilité



 PROGRAMME DE RECHERCHE
ET D'INNOVATION DANS LES
TRANSPORTS TERRESTRES

L'autopartage : un potentiel sous-exploité

Les Français utilisent de moins en moins leur voiture. En milieu urbain, en posséder une devient **de moins en moins rentable**.

L'autopartage est le système qui permet **d'utiliser ponctuellement une voiture sans subir les inconvénients liés à sa possession**. Il est encore marginal, mais il a connu dans les dernières années une croissance exponentielle et dispose d'un potentiel de développement très important. Si le service Autolib' à Paris lui a permis de gagner en visibilité, la plupart des grandes agglomérations françaises disposent également d'un service d'autopartage, géré par un opérateur privé ou directement par la collectivité locale.

Avec l'augmentation des prix du pétrole, les politiques de limitation de la voiture individuelle dans les villes et l'attrait croissant d'autres moyens de transports, **l'autopartage est amené à se développer en France d'ici 2030**.

Dans ce contexte, 6T-Bureau de recherche en partenariat avec France Autopartage a souhaité **mesurer et comprendre l'impact de l'autopartage sur la mobilité urbaine**.

Ce document présente **les principaux résultats d'une grande enquête nationale menée en 2012 auprès de plus de 2000 autopartageurs**.

L'Enquête Nationale sur l'Autopartage

Autopartage :

Système de location de voitures en milieu urbain, qui permet d'utiliser les véhicules en libre-service et de façon ponctuelle.



Système en boucle :

Le véhicule est rendu dans la station de départ.

AutoCool	Autocité+	Autolib' (Lyon)
Mobizen	Autopartage Provence	Autopi
Auto'trement	Mobilib	Modulauto
CityRoul'	Lilas	Autociti
Marguerite	Citélib	Otolis
AutoBleue	Auto2	Autocité



Trace directe :

Le véhicule peut être rendu dans une autre station que la station de départ.

Autolib' (Paris)

Yélobile

L'ENQUÊTE EN CHIFFRES :

Une enquête **en ligne** menée entre juillet et septembre 2012 en partenariat avec France Autopartage. Véolia/ Transdev a diffusé l'enquête auprès d'AutoBleue, Yélobile et Mobizen.

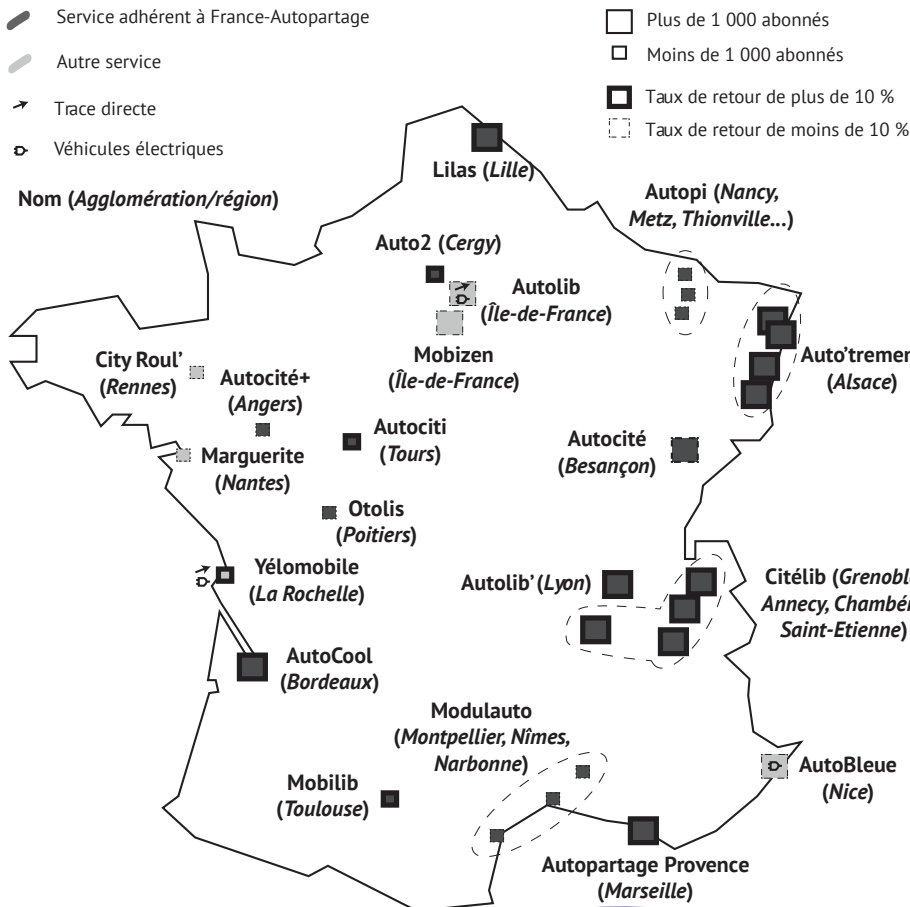
Plus de **95 %** des répondants utilisent un service en boucle.

130 questions pour comprendre l'usage et l'image de l'autopartage, mais aussi des autres modes de transport pour les autopartageurs.

2 090 répondants, abonnés à **20 services** d'autopartage répartis dans toute la France.

60 % de répondants abonnés **depuis moins de 3 ans**.

Services d'autopartage concernés par l'enquête et taux de retours



Le principal résultat de l'étude est que l'autopartage est un **puissant déclencheur de mobilités alternatives à la voiture personnelle**.

L'autopartage permet aux habitants des villes de s'affranchir de la voiture individuelle, de découvrir et de s'approprier d'autres modes de déplacement. **Il constitue donc un levier majeur pour le développement d'une mobilité urbaine durable.**

L'autopartage permet de faire des économies

L'autopartage est considéré par ses utilisateurs comme étant un mode de transport « **économique** » (pour 46 % des autopartageurs), « **pratique** » (pour 45%) et « **écologique** » (pour 35 %). Il permet de bénéficier de la liberté de mouvement offerte par une voiture sans avoir à assumer les démarches et les frais liés à sa possession : l'achat, l'entretien et les réparations, mais aussi le stationnement. Dans un contexte où se stationner en ville devient de plus en plus cher et difficile, l'autopartage dispose de parkings dédiés qui permettent de s'affranchir des contraintes de stationnement que sont le coût d'une place de parking et le temps passé à la chercher.

La principale raison pour passer à l'autopartage est **le coût de revient moins élevé qu'une voiture individuelle**. Certaines circonstances de la vie (un déménagement en ville, le départ

des enfants...) font que la troisième, la seconde ou même l'unique voiture d'un ménage devient trop onéreuse pour le nombre de kilomètres qu'elle effectue par an. L'autopartage constitue alors une **solution de substitution partielle ou totale à la voiture individuelle**, qui permet de continuer à utiliser une voiture sans subir les coûts liés à sa possession.

L'autopartage est économique et pratique

Les autopartageurs économisent d'abord de l'argent parce qu'ils **utilisent moins la voiture**. La voiture dont on se sépare, ou que l'on évite d'acheter grâce à l'autopartage est aussi celle que l'on n'utilisera pas pour effectuer des trajets que l'on peut réaliser à pied, à vélo, en transports en commun ou en train.

L'autopartage permet de réduire l'utilisation de la voiture

Selon les données recueillies dans le cadre de l'enquête, avant de passer à l'autopartage, les autopartageurs conduisaient en moyenne **5 246 km par an**. Après être passés à l'autopartage, ils conduisent en moyenne **3 115 km**, dont 1 477 km en autopartage. Au global, le nombre de kilomètres parcourus en tant que conducteur d'une voiture diminue **de 41 %**. Ces chiffres prennent en compte les autopartageurs qui ne possédaient pas de voiture avant de passer à l'autopartage. Si ne sont pris en compte que les autopartageurs qui disposaient d'un ou plusieurs véhicules avant l'autopartage, le nombre de kilomètres parcourus en tant que conducteur d'une voiture diminue de 50 %.

usagers de ne pas supporter tous les coûts liés à la possession d'une voiture, notamment les coûts fixes (amortissement, assurance) et ceux liés au stationnement (public et privé).

5 246

km parcourus par an en voiture personnelle avant l'autopartage

3 115

km parcourus au global après l'adhésion à l'autopartage

1 638

km parcourus par an en voiture personnelle après l'autopartage

1 477

km parcourus en autopartage

- 41 %

Évolution des km parcourus

- 2 131

km parcourus en moins par an après l'adhésion à l'autopartage

Un coût beaucoup moins élevé que la voiture particulière

Si les autopartageurs effectuaient avec une voiture personnelle les 1477 kilomètres qu'ils effectuent en moyenne avec l'autopartage, cela s'avèrerait **plus coûteux**. En effet, l'autopartage permet à ses

L'autopartage permet de se séparer de sa voiture

L'autopartage est un outil efficace de lutte contre la congestion du trafic routier. D'après les résultats de l'enquête, **le nombre de ménages qui ne possèdent pas de voiture augmente de 40 % avec l'adhésion à un service d'autopartage**. Au regard de la diminution du nombre de voitures possédées par les ménages, **chaque voiture d'autopartage remplace 9 voitures personnelles et libère 8 places de stationnement**².

L'autopartage participe donc directement à la réduction du trafic, en **diminuant le nombre de voitures en circulation**.

Il y contribue aussi indirectement, en **libérant de l'espace de stationnement** et en contribuant à raccourcir le temps passé par les automobilistes à chercher des places de parking en ville. Sur le plan collectif, réduire ce temps est un enjeu fort : les véhicules en recherche de stationnement représentent 5 à 10 % du trafic urbain. Au total, le temps passé par les Français à

chercher une place de parking est de 70 millions d'heures par an, pour un coût évalué à environ 600 millions d'euros³.

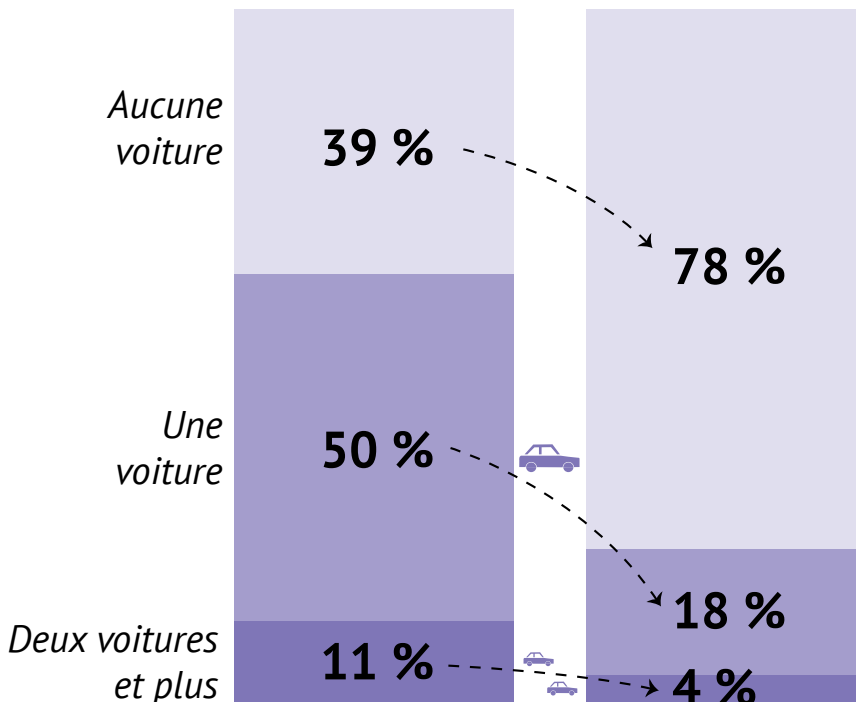
Enfin, l'espace libéré par les voitures pourra être **réaffecté à d'autres usages** (aménagements piétons, cyclables, logements, commerces...) et contribuer ainsi à une ville plus durable.

Une voiture en autopartage remplace 9 voitures personnelles

1. Cette estimation est construite sur la base du ratio d'1 véhicule d'autopartage pour 20 abonnés constaté pour le réseau France Autopartage.

2. SARECO, *La recherche d'une place de stationnement : stratégies, nuisances associées, enjeux pour la gestion du stationnement en France*, 2005.

Avant l'autopartage Après l'autopartage



Crédit photo : France-Autopartage



Crédit photo : France-Autopartage

L'autopartage permet d'utiliser tous les modes de transport

En affranchissant ses utilisateurs de la voiture particulière, **l'autopartage incite à utiliser d'autres modes de déplacement.**

Suite à leur passage à l'autopartage, les autopartageurs utilisent davantage :

- la marche à pied (pour 30 % d'entre eux),
- le vélo (29 %),
- les transports collectifs (25 %),
- le train (24 %),
- et le covoiturage (12 %).

Une voiture moins utilisée

Ils sont ainsi beaucoup moins nombreux à utiliser la voiture et le deux-roues motorisé tous les jours, mais **beaucoup plus nombreux à utiliser les transports en commun, le vélo et la marche à pied quotidiennement.**

Intégré à un bouquet de services de transport, un système d'autopartage peut donc être, au moins en partie, financé par les nouveaux utilisateurs qu'il amène aux autres modes de déplacement, tels que les transports collectifs urbains et le vélo en libre service.

Là où d'autres transports urbains n'agissent qu'indirectement sur l'usage de la voiture particulière³, **l'autopartage s'adresse directement aux automobilistes et leur permet d'adopter des modes de déplacement auxquels ils ne seraient pas venus spontanément.**

3. Un tramway, par exemple, n'attire que peu d'usagers de l'automobile (voir GAGNIERE V., Les effets du tramway sur la fréquentation du transport public, Revue Géographique de l'Est vol. 52/1-2, 2012). En revanche, il peut contribuer à dé-saturer les autres lignes et ainsi à faciliter leur utilisation par des personnes qui jusqu'alors prenaient la voiture.

Avec l'autopartage....

- 76 %
de personnes se déplacent
quotidiennement en **voiture**



+ 21 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **vélo**



- 11 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **deux-roues
motorisé** (moto, scooter...)



+ 13 %
de personnes se déplacent
quotidiennement en
transports en commun



+ 6 %
de personnes se déplacent
quotidiennement à **pied**



L'autopartage permet l'adhésion aux politiques d'écomobilité

L'autopartage joue un rôle de compensation qui en fait un **levier pour l'acceptabilité des politiques de restriction de la voiture en milieu urbain** (Péages urbains, Zones d'Action Prioritaires pour l'Air, restriction du stationnement...).

L'enquête montre que les principaux utilisateurs de l'autopartage sont aujourd'hui des personnes qui ont **une préférence pour l'automobile mais qui sont contraintes à l'utilisation des transports en commun par des politiques de restriction de la voiture en ville.**

Ces utilisateurs sont également **la catégorie d'usagers la plus satisfaite par leur service d'autopartage**, parce que celui-ci leur permet de perpétuer une pratique de l'automobile qu'ils ne pouvaient maintenir avec leur voiture personnelle.

Un levier pour l'acceptabilité des politiques de restriction de la voiture



Crédit photos : France-Autopartage

A RETENIR :

ECONOMIQUE ET PRATIQUE

L'autopartage est plus rentable et plus pratique que la voiture personnelle en milieu urbain.

DIMINUTION DES USAGES DE LA VOITURE

L'autopartage fait diminuer la possession et l'usage de la voiture personnelle. Il permet donc de décongestionner les villes.

REPORT MODAL

L'autopartage permet l'utilisation des moyens de déplacements durables par des personnes qui n'y seraient pas venues spontanément.

POLITIQUES D'ECOMOBILITE

L'autopartage facilite l'adhésion aux politiques d'écomobilité.

Les enjeux aujourd'hui :

> Connaissances de l'autopartage

La connaissance du système influence directement sa diffusion : 65 % des autopartageurs se sont abonnés à l'autopartage moins de 6 mois après avoir découvert son existence. La visibilité des stations d'autopartage et des voitures autopartagées dans les villes est un enjeu fort : il s'agit du principal moyen de découverte de l'autopartage pour les personnes qui s'y sont abonnées en 2012.

> Développement de l'autopartage

Le deuxième enjeu majeur de développement de l'autopartage est la constitution d'un réseau national : 70 % des autopartageurs souhaitent pouvoir utiliser l'autopartage dans d'autres villes que celle où ils résident.

+
infos

Nicolas Louvet

6T-Bureau de recherche

01 53 09 26 36

info@6t.fr